



RCS : AGEN

Code greffe : 4701

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de AGEN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1996 B 00144

Numéro SIREN : 407 560 184

Nom ou dénomination : G.M.DEVELOPPEMENT

Ce dépôt a été enregistré le 30/07/2015 sous le numéro de dépôt 2720

S.A.S. G.M. DEVELOPPEMENT
Société par Actions Simplifiée au capital de 1 104 000 Euros
Siège Social : Allée de Gascogne – ZAC AGEN SUD
47000 AGEN
R.C.S. : AGEN B 407 560 184

PROCES-VERBAL

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 23 JUIN 2015

L'an deux mille quinze,
Le vingt-trois juin à onze heures,

Les associés de la Société GM DEVELOPPEMENT, S.A.S. au capital de 1 104 000 Euros, sise Allée de Gascogne ZAC AGEN SUD 47000 AGEN, se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle sur convocation faite par le Conseil d'Administration au siège social de la société.

Dès l'entrée en séance il a été établi une feuille de présence signée par chaque membre de l'assemblée.

L'assemblée est présidée par Monsieur Antoine METGE en sa qualité de Président.

Messieurs Jean-Pierre METGE et Jean-Pierre MINONDO, présents et acceptants, sont nommés scrutateurs.

Madame Sabrina SICARD est également désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Monsieur Frédéric BISTUER, Commissaire aux Comptes, régulièrement convoqué, est présent.

La SLAD HOLDING a donné pouvoir à Monsieur Jean-Pierre MINONDO de la représenter.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau ainsi constitué, permet de constater que l'assemblée est régulièrement constituée et réunit les conditions du quorum et de majorité requise.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- les statuts de la société,
- un double de la convocation,
- la liste des actionnaires,
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice écoulé,
- le rapport de gestion du Conseil d'Administration et le tableau annexe des résultats financiers des cinq derniers exercices,
- les rapports du Commissaire aux Comptes,
- le texte des résolutions proposées.



Puis, le Président déclare :

- que le délai de six mois, prévu par l'article 157 de la loi sur les sociétés commerciales pour procéder à la réunion de l'assemblée générale annuelle, a été respecté ;
- qu'il n'a pas été déposé par les actionnaires de projet de résolutions, ainsi qu'ils auraient pu le faire, en application de l'article 128 du décret précité.

Le président rappelle ensuite que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport du Conseil d'Administration sur la marche de la Société et du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014 ;
- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées ;
- Approbation desdits comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2014 et conventions ;
- Affectation du résultat ;
- Quitus au Conseil d'Administration ;
- Questions diverses : modification du mandat des administrateurs.

Puis la lecture est donnée des différents rapports.

Enfin, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2014 et du rapport du Commissaire aux Comptes au titre dudit exercice, approuve lesdits rapports et comptes annuels tels qu'ils lui ont été présentés.

En conséquence, quitus est donné au Conseil d'Administration pour la gestion et au Commissaire aux Comptes pour l'exécution de sa mission.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport sur les conventions réglementées du Commissaire aux Comptes, approuve les conventions qui y sont analysées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter comme suit le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2014 s'élevant à 66 938,65 € :

- en distribution de dividendes..... 55 000,00 €
- le solde, au poste « autres réserves »..... 11 938,65 €

Imposition des dividendes versés aux associés personnes physiques

Les dividendes versés depuis le 1er janvier 2013 à des associés personnes physiques, sont soumis à un prélèvement obligatoire non libératoire à la source de l'impôt sur le revenu, en fonction des attestations fournies par les associés.

Prélèvements sociaux sur les dividendes

Pour ces associés, les dividendes supportent des prélèvements sociaux retenus à la source au titre de revenus de placement au taux de 15,5 % depuis le 1er juillet 2012.

Cette distribution est éligible à l'abattement de 40 % qui ne peut être utilisé que par les personnes physiques.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

Suite au courrier de démission du poste d'administrateur reçu de la part de Messieurs Christian METGE et Alain dit Jean-Pierre METGE, l'Assemblée Générale décide de nommer en remplacement Messieurs Antoine METGE lieu-dit « Fayries » Goulens 47390 LAYRAC et Vincent METGE demeurant 1 allée des Maldives 47510 FOULAYRONNES à compter de ce jour.

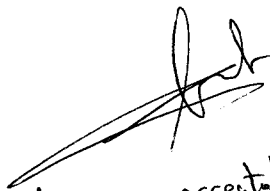
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à onze heures trente après rédaction du présent procès-verbal et sa signature par tous les membres du bureau.

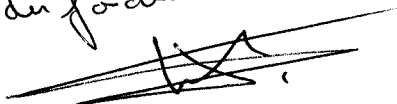
Le Président,

Les scrutateurs,

Le secrétaire,



*Bon pour acceptation
des fonctions d'administrateur.*



*Bon pour acceptation
des fonctions d'administrateur.*

